



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly tenue le 16 janvier 2012, à 20 h 15, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale mentionne que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera conservé dans les archives.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance.

ASSERMENTATION DE M. JACQUES CARON, à 20 h 15

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, à 20 h 20

(Dossier : adoption du deuxième projet de règlement [modification du Règlement de zonage 97-367, zone HRa 8, point 4.2])

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 21 h 40.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
 Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
 Jacques Caron, conseiller
 Gilbert Lemelin, conseiller
 Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Johanne Guimond, conseillère
 Stéphane Dusablon, conseiller

Soixante-quinze personnes sont présentes à la séance.

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSERMENTATION DE M. JACQUES CARON

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(dossier : adoption du deuxième projet de règlement [modification du Règlement de zonage 97-367, zone HRa 8], point 4.2)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011(budget)
- 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Remerciement de M. Marc Bédard au sein du Service Incendie
- 3.3 Déneigement de la petite rue (côté est) de place des Phares
- 3.4 Achat d'un camion de voirie





4. URBANISME

- 4.1 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (Mme Georgette Laroche)
- 4.2 Adoption du deuxième projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone HRa 8)
- 4.3 Avis de motion (ajout d'un usage permis dans la zone AAa 17)

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Avis de motion (circulation des camions et des véhicules-outils)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012

2012-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

2012-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (budget)

2012-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011 (BUDGET)

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.





2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011

2012-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2012-06 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 13 231 à 13 310 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros PR 729 à PR 753 inclusivement, pour une somme totale de 193 226,41 \$, et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 45 601,98 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Remerciement de M. Marc Bédard au sein du Service Incendie

Le point est reporté.

3.3 Déneigement de la petite rue (côté est) de place des Phares

2012-07 DÉNEIGEMENT DE LA PETITE RUE (CÔTÉ EST) DE PLACE DES PHARES

ATTENDU QUE la Municipalité vient de faire l'acquisition du lot 3 631 921;

ATTENDU QUE la Municipalité va effectuer le déneigement de la petite rue (côté est) de place des Phares;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte et autorise le paiement de la dépense concernant le déneigement de la rue à M. Denis Beaudoin pour la somme de 500 \$ plus les taxes, pour l'année 2012.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 33 020 443 « Neige à l'heure ».

Adopté à l'unanimité.





3.4 Achat d'un camion de voirie

2012-08 ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE

ATTENDU QUE nous devons effectuer beaucoup de réparations sur le camion de voirie (Ford Ranger), le conseil municipal a décidé de le remplacer en décembre 2011 afin d'éviter la hausse de la TVQ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la directrice générale à procéder à l'achat le 13 décembre 2011 (voir autorisation signée);

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Banlieue Ford de 22 352,35 \$ et autorise le paiement.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité.

4. SERVICE DE L'URBANISME

4.1 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (Mme Georgette Laroche)

2012-09 AVIS DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (MME GEORGETTE LAROCHE)

Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ visant le morcellement du lot 4 608 028 du cadastre du Québec afin qu'il ne soit plus contigu aux lots 4 608 029 et 4 608 030 du cadastre du Québec, propriété de Mme Georgette Laroche, le tout dans le but de vendre les lots 4 608 029 et 4 608 030 du cadastre du Québec en faveur de Ferme Ro-An inc., propriétaire des lots 3 387 706, 3 387 754, 3 387 761, 3 387 763, 3 387 834, 3 387 835 et 3 387 836 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise le morcellement du lot 4 608 028 du cadastre du Québec afin qu'il ne soit plus contigu aux lots 4 608 029 et 4 608 030 à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le morcellement du lot 4 608 028 permettra à Ferme Ro-An inc. d'acquérir les lots 4 608 029 et 4 608 030 à des fins agricoles;

ATTENDU QUE les bâtiments agricoles sur le lot 4 608 028 ne sont plus utilisés à des fins agricoles et sont en mauvais état;

ATTENDU QUE les lots 4 608 029 et 4 608 030 ne sont pas contigus avec les lots de Ferme Ro-An inc.;

ATTENDU QUE le morcellement de ce lot est conforme à la réglementation d'urbanisme;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal donne un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le morcellement du lot 4 608 028 du cadastre du Québec afin qu'il ne soit plus contigu aux lots 4 608 029 et 4 608 030 à des fins agricoles. Demande d'autorisation à la CPTAQ adressée par M. Serge Genest.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du deuxième projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone HRa 8)

Le point est reporté.

4.3 Avis de motion (ajout d'un usage permis dans la zone AAa 17)

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin d'ajouter un usage permis dans la zone AAa 17.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Avis de motion (circulation des camions et des véhicules-outils)

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une demande a été formulée pour mettre le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2012 sur le site web de la Municipalité.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2012-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jean Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 50.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

